



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 69353

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur les difficultés rencontrées par la formation en alternance du fait des prélèvements opérés sur les moyens de l'AGEFAL. L'AGEFAL a été mise en place pour mutualiser les fonds collectés par les organismes professionnels agréés au titre du financement de la formation par alternance. A plusieurs reprises, toutefois, l'Etat a prélevé les fonds de l'AGEFAL pour financer d'autres actions, de telle sorte que cet organisme n'est plus en mesure aujourd'hui d'apporter des financements complémentaires aux OPCA qui en ont besoin. De ce fait, certains OPCA, comme l'AGEFOS PME, ont été contraints de limiter leurs engagements à un niveau inférieur aux années précédentes, et ce alors que la demande de formation en alternance est particulièrement soutenue actuellement, du fait de l'extension du contrat de qualification aux adultes. Il lui demande en conséquence de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour redonner à l'AGEFAL sa pleine capacité à mutualiser les fonds collectés pour financer la formation en alternance au profit des OPCA les plus actifs.

Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur les tensions qui s'exercent sur le financement des contrats d'insertion en alternance, notamment les contrats de qualification. Certains organismes collecteurs paritaires ont semblé en effet rencontrer des difficultés pour assurer la prise en charge des nouveaux contrats au cours du dernier trimestre 2001. Toutefois, l'association de gestion des fonds de l'alternance (AGEFAL) a abondé les fonds de ces organismes, de telle sorte que le flux d'embauches en contrat de qualification ne soit pas ralenti. A cet effet, son bureau réuni le 16 novembre dernier, a décidé de réserver près de 36,6 millions d'euros supplémentaires pour la prise en charge de tels contrats. Cette disposition devrait permettre aux organismes collecteurs paritaires qui ont rencontré des difficultés financières d'honorer leurs engagements jusqu'à la prochaine collecte en février 2002. En tout état de cause, conformément à ses engagements, le Gouvernement prendra, si cela s'avérait nécessaire, les dispositions qui s'imposent pour assurer la couverture des engagements pris par l'AGEFAL, en garantissant l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire, comme il l'a déjà fait par le passé. Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a eu l'occasion de le confirmer aux membres du bureau de l'AGEFAL, lors d'une réunion de travail le 27 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69353

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6685

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1901